

## Simplifiez-vous l'export

➤ 21 juin 2012 – Hôtel consulaire

Pour éviter de transmettre (et de payer) un EUR1 à chaque exportation, il est nécessaire de devenir **Exportateur Agréé**. Certains pays refusent d'ailleurs les EUR1 (la Corée du Sud ; l'Inde bientôt) et vous réclament directement le statut d'Exportateur Agréé.

### Comment le devenir ? Est-ce compliqué ?

Véronique Jeannot du Pôle Action Economiques des douanes de Lyon expliquera la méthodologie pour demander le statut d'Exportateur Agréé, lors d'une réunion d'information qui se déroulera

**Jeudi 21 juin 2012 de 9 h 30 à 11 h 30**  
**CCI de la Drôme – Hôtel consulaire**

Des rendez-vous individuels avec Mme Jeannot sont possibles après la réunion.

### Pour vous inscrire à la réunion :

**Par mail auprès de Françoise Vernusse – [f.vernusse@drome.cci.fr](mailto:f.vernusse@drome.cci.fr)**

Merci de préciser si vous souhaitez un rendez-vous individuel. Les rendez-vous seront pris par ordre d'arrivée des inscriptions.